

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 23 Mai 2024

A la Salle des Fêtes de Magnac-Bourg

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Vendredi 17 Mai 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain		X
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Guy MONTET,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE
- Mr Eric LAVOREL, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Alain MARTHON, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Christian LATOUILLE.

▪ **Secrétaire de séance :** Mr Jean-Louis DUBOIS

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-068 CONCERNANT LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DANS LE CADRE D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES A MARCHES SUBSEQUENTS**

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne exerce la compétence voirie (Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire).

Considérant que ces travaux d'entretien ne peuvent pas être réalisés en interne, il a été décidé de confier, à titre expérimental, ces prestations à des entreprises spécialisées.

Cette consultation est réalisée avec l'appui technique de l'ATEC qui assiste la collectivité dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240523-2024-068-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Il est envisagé de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents.

Il est proposé de lancer cette consultation pour l'année 2024 et de permettre la possibilité de renouveler ce marché à deux reprises (Année 2025 et année 2026).

Ce marché concerne des prestations ponctuelles d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire : Travaux de réparations et d'entretien de la voirie, à savoir les chaussées en agglomération ainsi que les voies communales (Hors agglomération) revêtus.

Le type de prestation ne nécessite pas un allotissement.

Le montant maximum de commandes est fixé pour l'année 2024 à 210 000.00 € HT.

Monsieur le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider cette proposition.

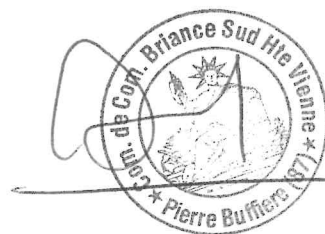
Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISE** le Président à lancer une consultation de type accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents,
- AUTORISE** le Président à mener la procédure (Y compris l'attribution), à signer l'ensemble des documents relatifs à l'accord-cadre et à en assurer toute l'exécution,
- CONFIRME** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MAGNAC-BOURG, LE 23 MAI 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240523-2024-068-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024